



## PUBLIC – PRIVÉ / TOUS CONCERNÉS

### TOUS ENSEMBLE POUR LE RETRAIT DU PROJET DE LOI EL KHOMRI

### TOUS ENSEMBLE POUR NOS REVENDICATIONS

Le 9 mars 2016, dans les manifestations contre la loi « travail », nous étions 500 000 ! En Ille-et-Vilaine, près de 6 000 à RENNES, 350 à SAINT-MALO et 250 à REDON... de nombreux jeunes, de nombreux salariés, une participation de très haut niveau, malgré des conditions météorologiques très défavorables. Beaucoup d'agents des finances publiques ont pris leur part dans toutes les manifestations.

Lundi 14 mars, le gouvernement a annoncé quelques modifications du projet de loi.

#### **Les changements suite aux annonces de Manuel Valls (on attend le texte du projet de loi modifié) :**

- le plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif devient "indicatif",
- l'allongement du temps de travail pour les apprenti-e-s mineur-e-s est supprimé,
- l'extension du forfait-jours est un peu plus encadré,
- la durée du congé en cas de décès d'un proche ne pourra être inférieure à la loi.

Le gouvernement a également annoncé un renforcement du Compte Personnel d'Activité (CPA) et une extension de la garantie jeune (déjà annoncée en février, sans garantie de financement pour l'instant).

#### **Ce qui ne change pas dans la Loi Travail :**

- la possibilité pour une entreprise de licencier sans avoir de difficultés économiques,
- la suppression de la visite médicale obligatoire,
- la possibilité par accord de majorer seulement de 10% les heures supplémentaires,
- la possibilité par accord d'allonger le temps de travail,
- la possibilité de fractionner les 11 heures de repos hebdomadaires,
- l'augmentation du travail de nuit, la baisse de rémunération des heures complémentaires pour les temps partiels, la modulation du temps de travail sur 3 ans,
- la durée de vie réduite des accords d'entreprise,
- la possibilité de contourner les syndicats en organisant des référendums,
- la possibilité par accord d'imposer aux salariés une baisse de leur salaire et une modification de leur temps de travail,
- la suppression du minimum de 6 mois de salaire à titre de dommages et intérêts en cas de licenciement injustifié,
- l'abaissement de 12 à 6 mois du minimum de dommages et intérêts en cas de licenciement pour inaptitude à la suite d'un accident du travail ou de maladie professionnelle sans recherche de reclassement, ...

A la suite de cette réunion, la CGT a fait un communiqué, ci-dessous :

#### **Après le 9 mars d'autres mobilisations s'imposent pour un retrait du projet de loi et des droits nouveaux pour tous !**

Aujourd'hui, Manuel VALLS recevait les organisations syndicales et les organisations étudiantes - écartant au passage les lycéens- pour faire des propositions d'évolution de la loi travail, suite à la pseudo-concertation de la semaine dernière.

La démarche unitaire et intergénérationnelle à laquelle participe la CGT, ainsi que les fortes mobilisations du 9 mars, ont mis la pression sur le gouvernement contraint à modifier certains articles de son projet de loi. Ce rétropédalage du gouvernement est à mettre à l'actif de la mobilisation, des salariés, des jeunes et des citoyens. Pour autant, dans ce contexte de régression sociale et de chômage persistant, les désaccords de fonds restent ! Les déséquilibres et inégalités de traitement sur les droits des salariés en fonction des entreprises ainsi que la remise en cause de la représentation syndicale restent la philosophie générale de ce texte. **A chaque entreprise son propre code du travail !**

Les licenciements seront facilités indépendamment de la réalité financière et économique des groupes internationaux. C'est la porte ouverte à la multiplication des licenciements boursiers.  
La CGT réaffirme qu'il faut retirer le texte de projet de loi, et ouvrir de réelles négociations avec les organisations syndicales et les organisations de jeunesse.  
La CGT porte des propositions concrètes pour un code du travail du 21ème siècle garant de nouveaux droits pour les salariés sécurisant notamment les parcours professionnels.  
La CGT réaffirme qu'il faut augmenter les salaires et pensions, développer l'emploi, améliorer les conditions de travail et construire des garanties collectives de haut niveau pour les salariés, précaires, jeunes et retraités, en taxant une partie des dividendes versés.  
Plus de 70% des français rejettent ce projet de loi, c'est maintenant dans les entreprises et dans la rue que doivent se mobiliser massivement les différentes générations de salariés et de citoyens.  
Rendez-vous dans les diverses initiatives du 17 et 24 mars et tous mobilisés dans la grève et les manifestations le 31 mars !  
Montreuil, le 14 mars 2016

Une déclaration CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL a également été publiée le 15 mars, appelant à l'action dans les mêmes termes.

La section CGT finances publiques 35 prend d'ores et déjà contact avec les sections Solidaires et FO pour préparer ces initiatives et la grève du 31 mars sur cette base.

Nos revendications... sont également à l'ordre du jour du 31 mars : salaires, PPCR, RIFSEEP, emplois, restructurations... Public et privé, nous sommes tous concernés par la casse généralisée organisée par ce gouvernement.

**Des heures d'informations unitaires ont été programmées dans la période. A ce jour, il reste :**

- le 18 mars : 10h à Redon, 14h à Montfort
- le 25 mars : 10h à St-Malo
- le 29 mars : 14h à Rennes Magenta, 14h au Turgot

**La casse du code du travail, avec la loi El Khomri, c'est comme la casse du statut de la fonction publique avec PPCR et RIFSEEP ! Tout est lié.**

**TOUS DANS L'ACTION :**

**Rassemblements et manifestations le jeudi 17 mars :  
12h place du Parlement à Rennes – 13h Médiathèque à St-Malo**

## **TOUS EN GRÈVE ET DANS LES MANIFESTATIONS LE JEUDI 31 MARS**

- **CONTRE LA CASSE DU CODE DU TRAVAIL**
- **POUR UN CODE DU TRAVAIL A LA HAUTEUR DES ENJEUX DU 21EME SIECLE**
- **RETRAIT DU PROJET DE LOI EL KHOMRI !**